



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL

Mobilité et Sécurité routière

DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Février 2025

L'accidentalité contre des obstacles fixes De 2019 à 2023

En 5 ans :

qui ont provoqué :

4 955 accidents

816 tués

6 388 blessés



Définitions

Accident : il provoque au moins une victime, survient sur une voie ouverte à la circulation publique et implique au moins un véhicule.

L'accident grave : comporte au moins un tué ou un blessé hospitalisé.

L'accident mortel : comporte au moins un tué.

Tués : victimes décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

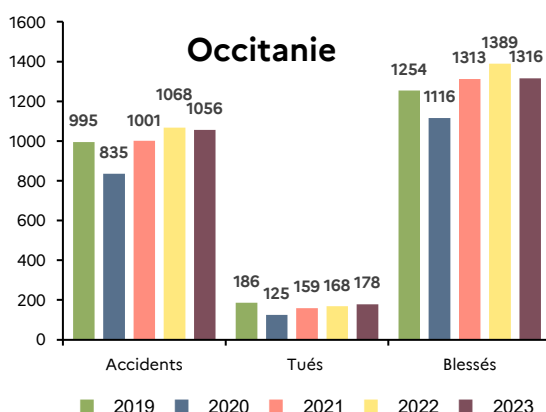
Blessés : on distingue les blessés hospitalisés (blessés nécessitant plus de 24 heures d'hospitalisation) et les blessés légers (victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises à l'hôpital plus de 24 heures).

Dans ce document, le terme blessés regroupe les blessés hospitalisés et les blessés légers.

Obstacles fixes : ils s'agit d'obstacles qu'un véhicule percute soit après une perte de contrôle, soit après un conflit avec un autre usager sur la chaussée ou les abords de la chaussée.

Les différents types d'obstacles étant nombreux, des regroupements ont été réalisés pour obtenir huit grandes typologies : 1-les véhicules (en stationnement), 2-les arbres, 3-les glissières de sécurité (tous les types), 4-les murs (mur, bâtiment, pile de pont, parapet, ..), 5-les poteaux (poteaux, supports de signalisation verticale, mobiliers urbains), 6-les bordures (bordures de trottoir, îlots, refuges, bornes hautes, ...), 7-les talus (talus, fossés, paroi rocheuses), 8-divers : les autres obstacles.

Evolution de l'accidentalité contre obstacles fixes



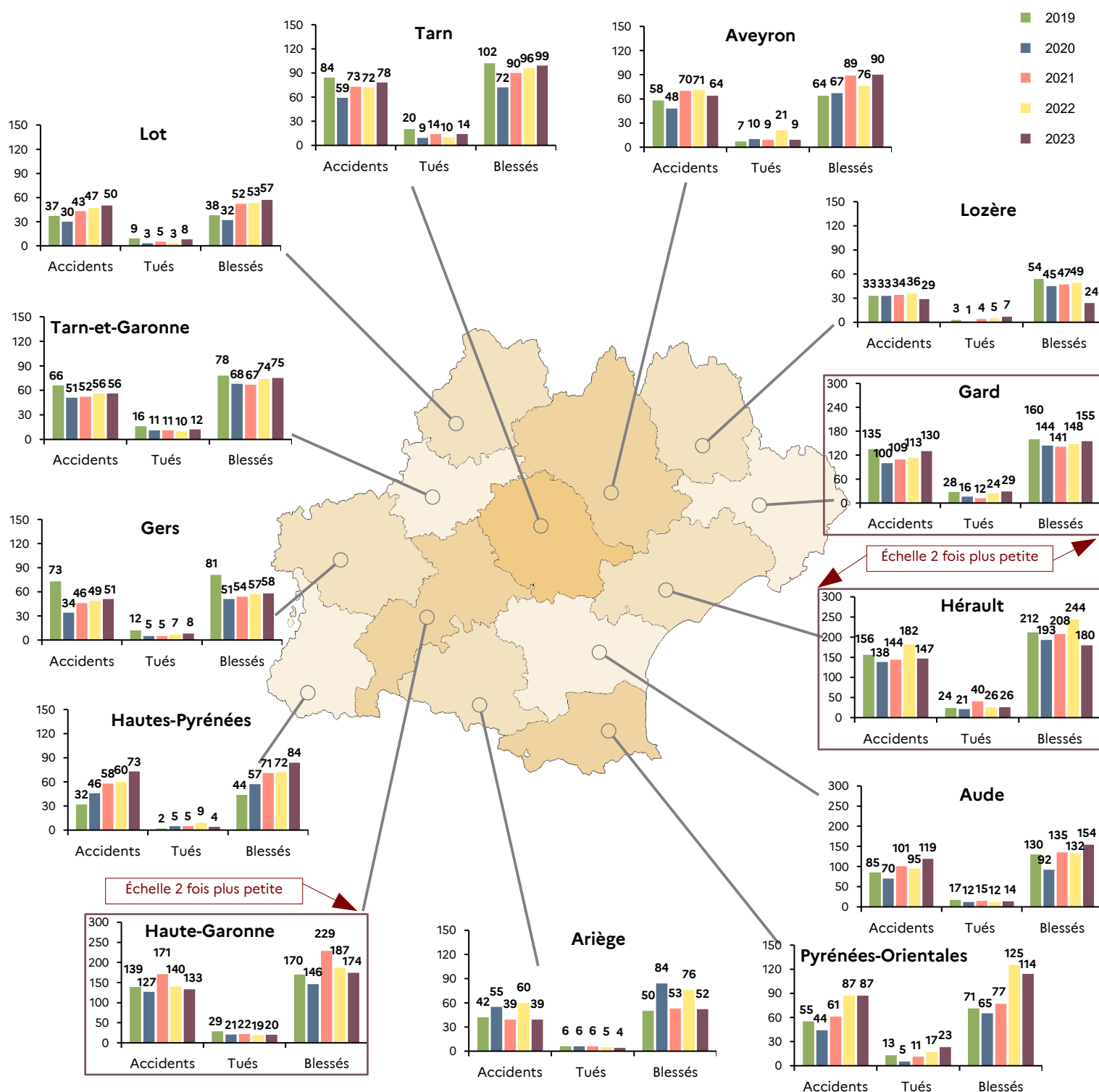
Après la baisse de 2020, liée aux différentes restrictions de circulation suite à la crise COVID-19, suivie par deux années de hausse consécutives, le nombre d'accidents contre obstacle fixe est en baisse en 2023, mais reste supérieur à 2019, année de référence.

Les blessés semblent suivre la même tendance.

Le nombre des tués, après la baisse de 2020 est en hausse pour la troisième année consécutive.

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Evolution de l'accidentalité contre obstacles fixes par département



Pour l'ensemble des départements, l'évolution des indicateurs est trop variable d'une année sur l'autre pour dégager une tendance.

Les Hautes-Pyrénées présentent sur toute la période d'étude, une hausse continue des accidents et des blessés. Le Lot et le Gers présentent une hausse du nombre des accidents et des blessés sur les trois dernières années. Pour le Gard, seul les accidents sont en hausse pour les trois dernières années.

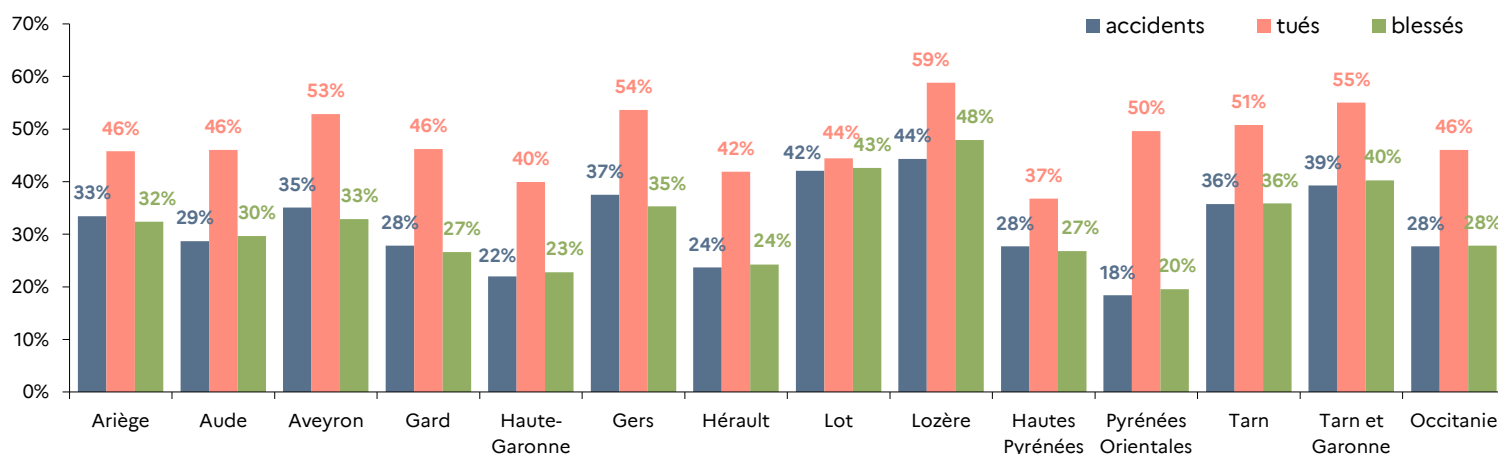
L'Ariège connaît une stabilité du nombre des tués sur l'ensemble de la période d'étude, on note même une légère baisse en 2022 et 2023. Après une augmentation en 2021, la Haute-Garonne présente une baisse des accidents et des blessés en 2022 et 2023.

Pour la période 2019-2023, la Lozère présentent le plus faible nombre d'accidents et de victimes.

Sur l'ensemble de la période étudiée, les départements du Gard, de la Haute-Garonne et de l'Hérault représentent à eux trois 42 % des accidents et des blessés de la région, ainsi que 44 % des tués dans les accidents contre obstacles fixes.

Attention, les évolutions des petits chiffres sont très sensibles aux variations. C'est pourquoi les tendances doivent être analysées dans la durée.

Part de l'accidentalité contre obstacles fixes par rapport à l'accidentalité générale



La proportion des accidents et des blessés contre obstacles fixes, dans l'accidentalité générale de la région est de **28 %**, elle **est de 46 %** pour les **tués**.

Cinq des treize départements présentent, pour les trois items, des taux supérieurs à ceux de la région. Il s'agit de de l'Aveyron, du Gers, de la Lozère*, du Tarn et du Tarn-et-Garonne. Pour la Haute-Garonne et l'Hérault on note - pour les trois items - des taux inférieurs.

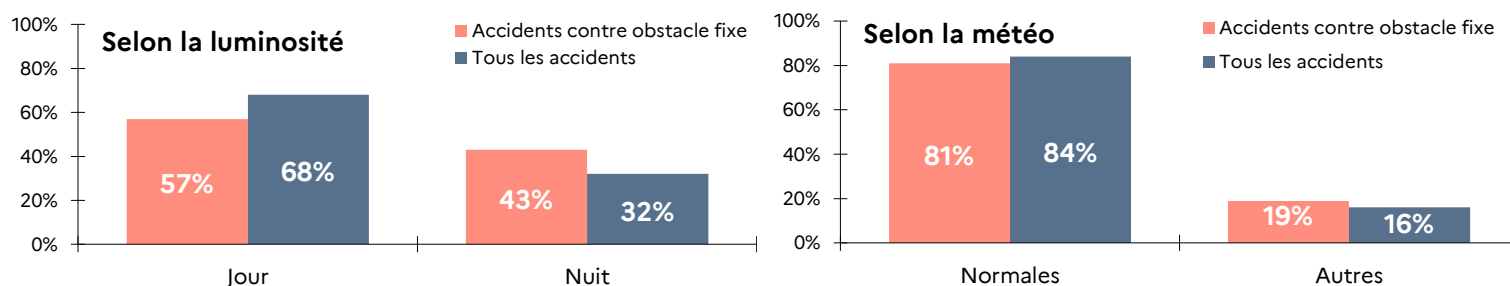
Les départements les plus accidentogènes : la Lozère* enregistre le taux d'accidents le plus haut avec 44%, viennent ensuite le Lot* (42%), le Tarn-et-Garonne (39 %), le Gers (37%), le Tarn (36 %), l'Aveyron (35%), l'Ariège (33 %) et l'Aude (29 %).

Des taux de tués importants : La Lozère* (59%), le Tarn-et-Garonne (55 %), le Gers (54 %), l'Aveyron (53%) et le Tarn (51%) .

Les Hautes-Pyrénées présentent le taux de tués le plus faible par rapport à la valeur régionale (37%). Les Pyrénées-Orientales ont les taux d'accidents et de blessés les plus faibles, respectivement 18 % et 20 %.

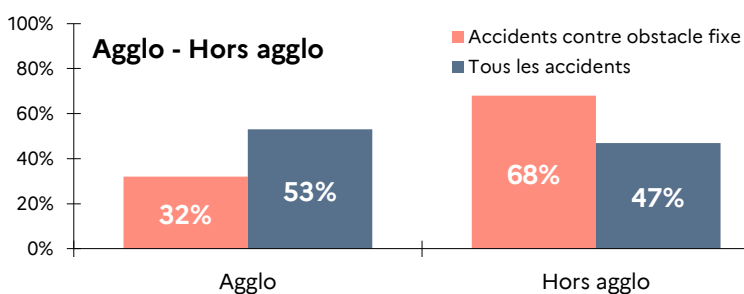
* En raison du faible nombre d'accidents dans le Lot et en Lozère, les pourcentages élevés sont à relativiser.

Répartition des accidents contre obstacles fixes selon les circonstances



Les accidents contre obstacles sur la région se produisent majoritairement de jour avec **11 points de moins** que l'accidentalité générale et lorsque les conditions atmosphériques sont normales (3 points de moins que l'accidentalité générale) .

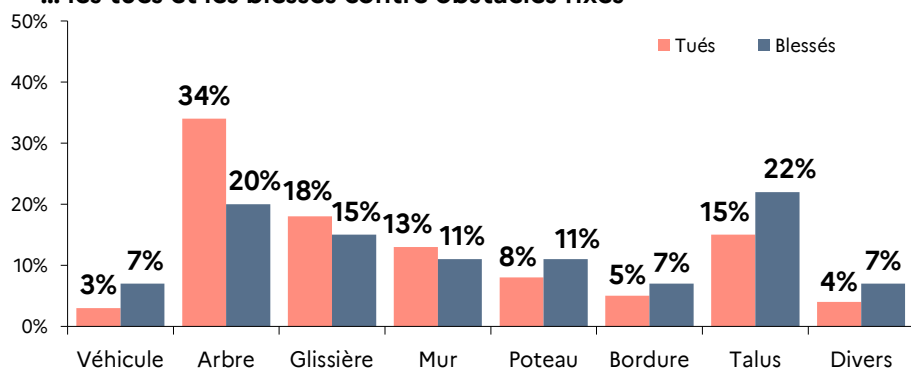
Répartition des accidents contre obstacles fixes suivant la localisation



Les accidents avec choc contre obstacles fixes se produisent majoritairement hors agglomération (68 %), alors que le constat est inversé pour l'accidentalité générale. A noter que la part des accidents avec choc contre obstacles fixes hors agglomération est nettement supérieure à celle de l'accidentalité générale (+ 21 points).

Les victimes selon les types d'obstacles fixes

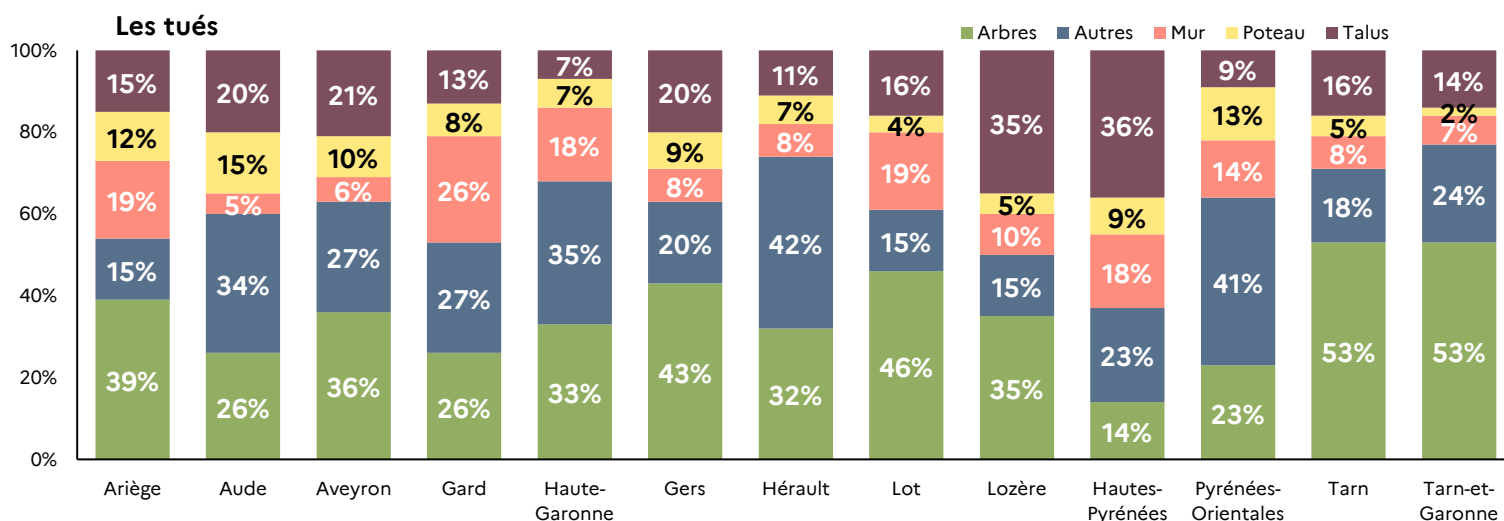
... les tués et les blessés contre obstacles fixes



Parmi les accidents contre obstacles fixes, on enregistre un nombre de tués plus important dans les chocs contre **arbres (34 %)**, viennent ensuite les **glissières (18 %)**, puis les **talus (15 %)**, les **murs (13 %)**, et les **poteaux (8 %)**.

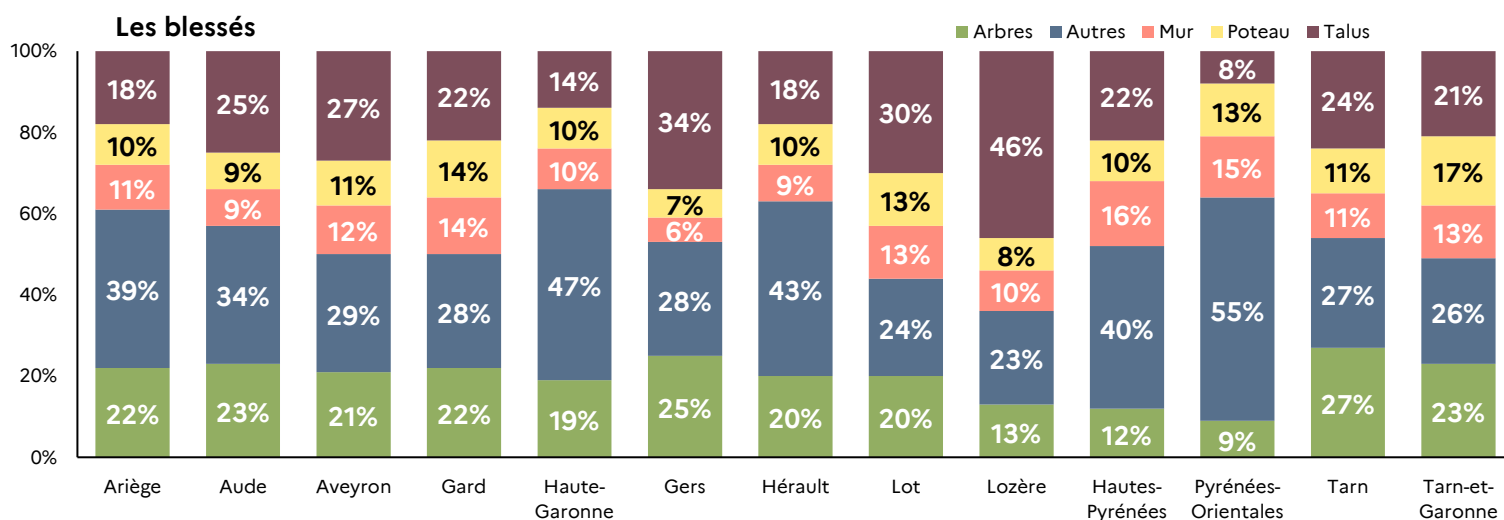
Ce sont les chocs contre les **talus** qui génèrent le plus fort taux de blessés (**22 %**), puis contre les **arbres (20 %)** et enfin contre les **glissières (15 %)**.

... les victimes, par département et par principaux types d'obstacles fixes



Pour six des treize départements de l'Occitanie, les tués dans les accidents contre obstacles fixes sont majoritairement la conséquence d'un choc contre un arbre.

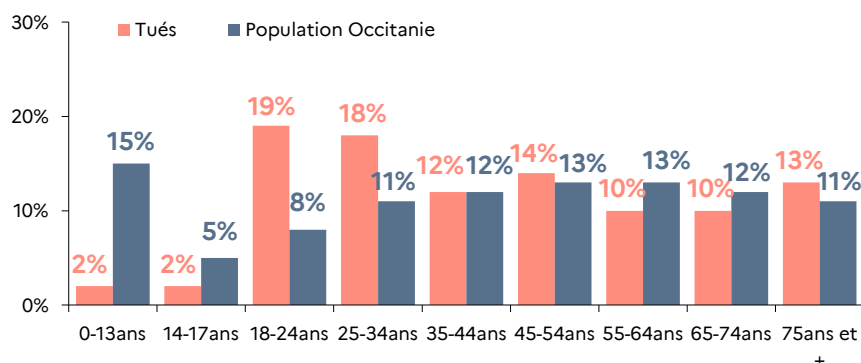
Concernant ces chocs contre un arbre, sept des treize départements ont un taux supérieur à la moyenne régionale (34 %) : il s'agit de l'Ariège (39%), de l'Aveyron (36 %), du Gers (43 %), du Lot (46 %), de la Lozère (35 %), du Tarn (53 %) et du Tarn-et-Garonne (53 %).



Pour cinq départements, l'Aude, l'Aveyron, le Gers, le Lot et la Lozère, la part des blessés dans un accident contre talus est surreprésentée, y compris par rapport à la moyenne régionale (22%). De + 3 points pour l'Aude à + 24 points pour la Lozère.

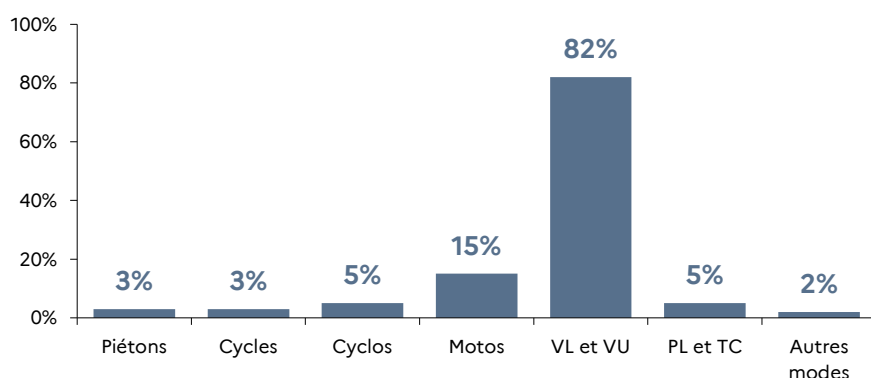
Les blessés dans les accidents contre des obstacles fixes sont majoritairement la conséquence d'un choc contre un arbre dans le Tarn (27%) et dans le Tarn-et-Garonne (23%), soit respectivement + 7 points et +3 points de plus que la moyenne régionale (20%).

Part des tués contre obstacles fixes par classe d'âge



Dans les accidents contre les obstacles fixes, les deux classes d'âge « 18-24ans » et « 25-34 ans » représentent respectivement 19 % et 18 % des tués, lors d'un accident contre un obstacle fixe. Elles sont également surreprésentées par rapport à leurs poids respectifs dans la population (+ 11 et + 7 points) . Elles sont suivies par les « 45-54ans » avec 14 % des tués, puis les « 75 ans et + » avec 13 % . Ces deux dernières classes d'âge sont également surreprésentées par rapport à leur poids dans la population.

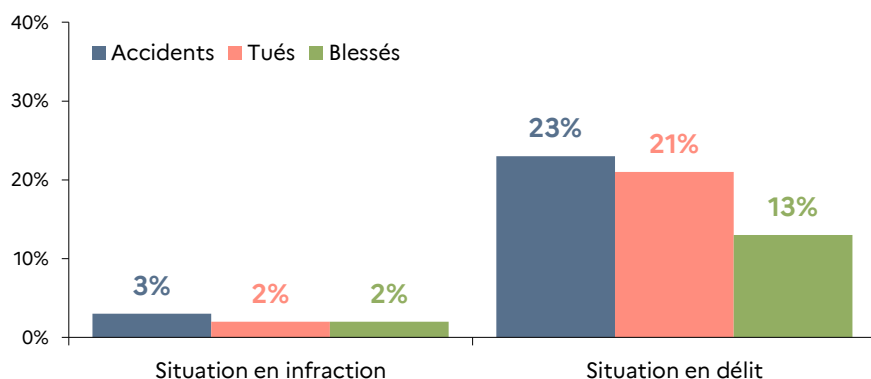
Accidents contre obstacles fixes par type de véhicule



Les voitures particulières ou utilitaires sont impliquées à 82 % dans les accidents contre des obstacles fixes, les deux roues motorisés dans 20 % des accidents (15 % pour les motocyclettes et 5 % pour les cyclos). Les poids-lourds représentent 5 % des accidents contre obstacles fixes et les vélos 3 % . Il est à noter que dans 3 % des accidents, des piétons sont impliqués.

Plusieurs véhicules pouvant être impliqués dans un même accident, le total est supérieur à 100 %

La part des accidents avec alcool dans l'accidentalité contre obstacles fixes



Dans 26 % des accidents contre obstacles fixes, au moins un usager (conducteur ou piéton) a été contrôlé positif à l'alcoolémie, cela représentent 23 % des tués et 15 % des blessés.

Parmi les 4 955 accidents recensés contre obstacles fixes, on relève que 1 298 présentent un facteur alcool. Pour 90 % de ces derniers, soit 1 163 accidents, un conducteur ou un piéton a été identifié en délit (taux d'alcool >0,80g/l de sang).

Directeur de publication : Patrick BERG — Réalisation et rédaction : Alain BENAYS, Sélim ABDI

Sources et définitions : Les données des accidents corporels de la route sont issues des relevés de la gendarmerie et de la police nationale et sont fournies par les observatoires départementaux de la sécurité routière des départements de la région Occitanie

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
1, rue de la Cité administrative, CS 80002, 31074 Toulouse Cedex 9